

Lettre d'information Natura 2000 Vallée du Loir



Novembre 2012

Edito

Engagé depuis 2009 en phase d'animation, le site Natura 2000 de la Vallée du Loir voit se concrétiser des actions de restauration et de gestion des milieux naturels.

En effet, sur la base du volontariat, les propriétaires et exploitants de terrains ont accès à des aides financières ou des exonérations fiscales s'ils s'engagent pour la préservation de la biodiversité.

Ce sont d'ores et déjà 855 000 euros qui sont attribués à la Vallée du Loir sur la période 2009-2015. Ces aides vont essentiellement au soutien de bonnes pratiques agricoles et aux travaux de restauration de milieux naturels (collectivités, associations et particuliers).

Aussi, j'invite chacun à se renseigner sur cette démarche auprès des techniciens du CPIE afin que nous travaillions tous ensemble dans le respect des Hommes et de la nature de la Vallée du Loir.

Jean-Pierre Debrou
Président du Comité de Pilotage

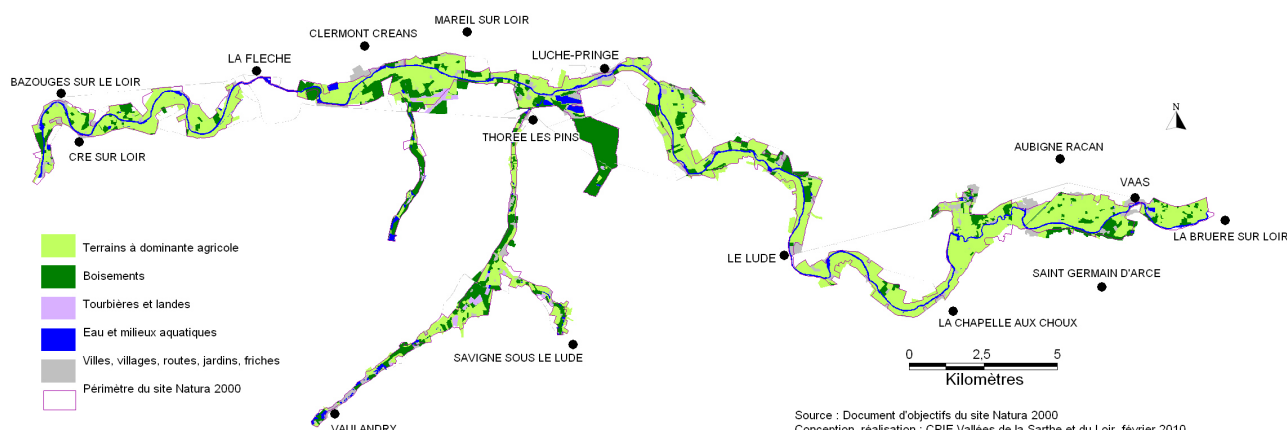
Qu'est-ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau de sites en Europe qui vise à préserver la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de chaque région concernée.



Le site Natura 2000 Vallée du Loir

Le périmètre du site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » correspond au lit majeur du Loir et à certains de ses affluents (Les Cartes, le Gué Cartain).
Ce site s'étend sur environ 4000 hectares et concerne 15 communes.



Source : Document d'objectifs du site Natura 2000
Conception, réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, février 2010

Natura 2000 en Vallée du Loir : des actions concrètes!

Quelles actions ont été mises en oeuvre au niveau agricole depuis 2009?

Une trentaine d'exploitations agricoles ont souscrit des MAEt. Près de 500 hectares de prairies sont ainsi en contrat (diminution de fertilisation, limitation de chargement animal, retard de fauche...)

Sur le bocage, 25 km de haies seront entretenus au lamier et plus de 300 arbres têtards entretenus ou créés.

Quelles actions ont été mises en place avec les collectivités, les associations et les particuliers?

Des contrats Natura 2000 sur les terrains non-agricoles ont été montés avec 9 structures (collectivités, associations et particuliers) pour un montant global de 315 473 euros. Les travaux visent principalement la réouverture de terrain en friche, la création ou l'entretien de mares, l'entretien de haies et la création de dispositifs de passage pour la petite faune.

Quel est l'état des milieux naturels en vallée du Loir?

Les actions de restauration et de gestion des milieux naturels en faveur de la biodiversité sont un vrai atout pour la vallée.

Si on constate encore des actions défavorables (arrachage de haies, urbanisation, retournement de prairies...), la découverte de nouvelles espèces patrimoniales nous encourage encore à poursuivre les efforts engagés.



Qu'est-ce que l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000?

L'évaluation des incidences est obligatoire pour certains projets nouveaux en site Natura 2000 (constructions, manifestations sportives de plus de 1000 personnes, zone de développement éolien...).

Le porteur de projet doit mesurer l'impact de son projet sur le site Natura 2000. Il peut être aidé par le CPIE qui fournit les éléments de contexte (faune-flore-habitats). Les dossiers sont instruits par les services de l'Etat (DDT, DDPP, DREAL...).

Entrez dans la démarche !

Natura 2000 permet de mettre en oeuvre des actions en faveur de la biodiversité au sein du site de la Vallée du Loir.

Sont concernés :

**Les collectivités
et les associations**

(Contrat Natura 2000)

Les agriculteurs

(Mesures Agro-Environnementales territorialisées)

Les particuliers

(Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000)

Une question, une précision ? N'hésitez pas à nous contacter :

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

La Bruère - 72200 La Flèche

Tél.: 02 43 45 64 74

mail : natura2000vl@orange.fr



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR